



**Procès-verbal de la 7^e séance
du Conseil d'établissement de l'école de Ramezay
Édifice Crevier
le 10 juin 2024 à 18h30**

Présences :

Isabelle Bujold, directrice

Aline Brodeur, enseignante
Véronic Desrosiers, enseignante
Karine Cloutier, enseignante
Karine Beaudry, enseignante (substitut)
Caroline Leduc, enseignante (substitut)
Cara Rioux, parent
Tommy Boucher, parent
Valérie Aubé, parent
Marie-France Allaire, parent
Catherine Gosselin, parent
Nathalie Bernier, Technicienne en service de garde

Absence :

Nathalie Roy, enseignante
Émilie Mailloux, enseignante
Melissa Tremblay, parent

**Autre
présence :**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Ouverture de la séance à 18h33, après la vérification du quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Cara Rioux fait la lecture de l'ordre du jour.
Une modification est apportée au point 13, normes et modalités
seulement.
Le point 9 sera traité en premier.

Madame Nathalie Bernier, propose l'adoption de l'ordre du jour avec les
modifications présentées plus haut.

CRE.23-24-50

☒ **Adoptée à l'unanimité.**

3. Mot de la représentante au comité de parents

Présentation par Madame Valérie Aubé des contenus abordés au
comité de parents de la semaine dernière.



CRE.23-24-51

4. Questions du public

Aucun public

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 mai 2024

Madame Véronic Desrosiers propose l'adoption du procès-verbal avec modification du 6 mai 2024.

☒ **Adoptée à l'unanimité.**

6. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement (art.53)

La documentation a été remise à tous et il n'y a aucune question sur les documents.

7. Prévision budgétaires 2024-2025 (art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13)

Présentation et explication des prévisions budgétaires par Madame Isabelle Bujold.

Ce budget prévisionnel est basé sur les informations détenues par la direction à ce jour puisque les données du ministère n'ont pas encore été reçues.

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;
- Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;
- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;
- Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire;

Il est proposé par Madame Caroline Leduc :



Que le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant 1 088 956\$, soient adoptés et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

CRE.23-24-52

☒ Adoptée à l'unanimité.

8. Fournitures scolaires et frais à la rentrée (art. 3 al.4, art 7 al.3)

Madame Aline Brodeur propose l'adoption en bloc des listes de fournitures scolaires et des frais à la rentrée 2024-2025

CRE.23-24-53

☒ Adoptée à l'unanimité.

9. Rapport annuel sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence (art. 75.1, 77, 83.1 et 110.4)

Présentation du plan de lutte par Madame Catherine Poirier, directrice adjointe.

-Présentation des sondages réalisés auprès des élèves et du personnel et portant sur le bien-être et les comportements subis et observés.

-Énoncé des constats de violence, d'intimidation et d'agression observés durant l'année et proposition de pistes de solution.

-2 des 3 priorités d'action ont été atteintes, seule la priorité #3 sur la différenciation entre conflit personnel et l'intimidation par les parents n'est pas encore atteinte.

-La fiche de signalement sera ajustée mais son essence demeurera la même. L'objectif des modifications est surtout de nuancer la portée des mots utilisés pour cibler les élèves qui ont commis un acte de violence envers un autre élève.

Madame Caroline Leduc propose l'adoption du rapport annuel sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

CRE.23-24-54

☒ Adoptée à l'unanimité.

10. Rapport annuel du conseil d'établissement (art. 82 et 110.4)

Lecture du rapport annuel du conseil d'établissement par Madame Cara Rioux.

Madame Valérie Aubé propose l'approbation du rapport annuel du conseil d'établissement.

CRE.23-24-55

☒ Adopté à l'unanimité.

11. Date de l'assemblée générale des parents

La date choisie est le 12 septembre 2024.

12. Rapport annuel de l'OPP (art.84 et 89)

-Présentation du rapport annuel de l'OPP par Madame Valérie Aubé.

-4485,25\$ récolté cette année soit près du double de l'an dernier.



- Le premier cinéma sera organisé pour une date en novembre l'an prochain.
- Promotion sera faite sur la page Facebook pour solliciter plus de parents bénévoles lors des événements de l'an prochain.
- L'OPP aimerait avoir un mandat supplémentaire sur l'organisation d'activités à nature sociale et pas seulement sur les activités de financements.

Madame Catherine Gosselin propose l'approbation du rapport annuel de l'OPP.

CRE.23-24-56

☒ **Adoptée à l'unanimité.**

13. Normes et modalités – modifications (art.84, 89 et 110.2)

Point d'information par Madame Isabelle Bujold. Les seules modifications apportées concernent le cours d'ECR qui devient CCQ pour tous les niveaux en 2024-2025

14. Règles de fonctionnement du service de garde (modification) (art. 77.2)

Présentation des modifications sur la procédure d'arrivée et de départ des élèves.

Madame Karine Beaudry propose l'adoption des règles de fonctionnement du service de garde avec les modifications proposées.

CRE.23-24-57

☒ **Adoptée à l'unanimité.**

15. Offre de services pour 2024-2025 (art.83, 96.12, 110.3.1 et 110.9)

Madame Isabelle Bujold présente l'offre de service aux élèves pour l'année 2024-2025 dans le but de les soutenir dans leurs apprentissages et leur développement personnel.

16. Varia

Des remerciements sont offerts à Cara Rioux pour les nombreuses années d'implication au sein du conseil d'établissement et dans l'école.

17. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Caroline Leduc à 20h22.

CRE.23-24-58

☒ **Adoptée à l'unanimité.**

Cara Rioux, présidente

Isabelle Bujold, directrice